

SECRETARIAT GENERAL

Département des Ressources humaines

Périgny, le 31/07/2025

FICHE DE PUBLICATION
Agence comptable

	Poste vacant au 1^{er} septembre 2025
Intitulé du poste : Agent comptable (H/F)	Catégorie : A+ Groupe RIFSEEP : 1 UCANSS : Emploi de direction - Niveau 2 ou 3 selon expériences
Famille professionnelle Métier spécifique : <i>ou</i> Métier transversal :	Localisation du poste (adresse complète) : 4 avenue Eric Tabarly PERIGNY (17)

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Présentation de l'employeur

Établissement public administratif, l'Enim est un acteur majeur de la protection sociale maritime dont les missions sont définies par le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'Établissement national des invalides de la marine.

Ce régime social obligatoire, dédié aux marins professionnels du commerce, de la pêche, de la plaisance professionnelle et des cultures marines :

assure en matière de prestations légales, la prise en charge des frais de santé, accident du travail, invalidité et maternité ; liquide et verse les pensions de retraite ;

met en œuvre une politique d'action sanitaire et sociale (prestations extra-légales) et pilote une politique de prévention des risques professionnels maritimes ;

assure la taxation et le recouvrement des contributions et cotisations sociales dans les collectivités d'outre-mer.

L'Enim a connu des évolutions importantes ces dernières années avec le passage à la DSN et le transfert du recouvrement à l'ACOSS en 2021. L'Enim pilote également depuis 2022 une politique de prévention des risques professionnels maritimes avec la création d'un département ATMP et le recrutement de conseillers en prévention.

Une évolution du statut de l'établissement pour en faire un organisme de sécurité sociale de droit commun est à l'étude.

L'Enim a signé sa 3^{ème} convention d'objectifs et de gestion (COG) couvrant la période 2022-2027 avec ses trois tutelles : les ministres chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget.

Les comptes de l'établissement font l'objet d'une certification par un cabinet de commissaires aux

comptes depuis l'exercice 2008. Compte tenu de son activité spécifique, l'Enim applique le plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS).

L'Enim est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur.

Les dépenses administratives de l'Enim représentent 2 % des flux financiers alors que les dépenses de sécurité sociale totalisent 98 % du budget de l'établissement dont le montant avoisine 1,5Md€.

En matière de recettes, les cotisations représentent environ 10 % du budget de l'établissement, le complément étant constitué par une subvention d'équilibre de la Cnam pour les dépenses maladie et des subventions de l'Etat pour les dépenses vieillesse.

Mission de l'agence comptable

L'agence comptable a en charge la tenue de la comptabilité générale de l'établissement et la mise en place d'une comptabilité analytique en lien avec les services de l'ordonnateur.

Elle est en relation constante avec l'équipe de direction et les différentes sous-directions, services et départements de l'établissement

Description de l'équipe

L'agence comptable est actuellement composée de 37 agents répartis sur quatre sites distants. Outre le département « comptabilité et analyse financière » situé au siège à Périgny, elle comprend un le département « recouvrement, abus, fautes et fraudes » à Saint Malo ainsi que des délégations comptables en charge de la vérification des prestations légales situées à Lorient et à Saint Malo pour les prestations « maladie », et à Paimpol pour les prestations « pensions ». L'agent comptable est assisté au siège d'une fondée de pouvoir, d'un chef du département de la comptabilité et analyse financière, d'une chef du département du recouvrement à Saint-Malo ainsi que de responsables de délégation comptable dans les centres de prestations.

L'agent comptable est assisté d'un fondé de pouvoir, en charge du pilotage des délégations comptables et de façon plus générale de la mise en œuvre du plan de contrôle interne.

LE POSTE

Position hiérarchique

L'agent comptable pilote l'activité de l'agence comptable et encadre les personnels qui y sont affectés. En sa qualité de chef de service, il est placé sous l'autorité du Directeur de l'Enim et est membre du COMEX.

Il participe au conseil d'administration de l'établissement avec voix consultative.

Missions du poste

Les missions de l'agent comptable sont conformes à celles prévues par le décret GBCP au regard du statut de l'établissement. Outre les dépenses administratives qui représentent 2 % des flux financiers, il est en charge des opérations dédiées à un organisme de sécurité sociale qui constituent donc 98 % des flux financiers sur un budget total de l'établissement de 1,5 Mds €.

Principales activités

Les missions et responsabilités de l'agent comptable de l'Enim sont définies :

- par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (et dit décret GBCP) qui définit les missions d'un comptable public et
- par le Code de la sécurité sociale (Article L122-1 et suivants).

En sus de ces missions définies par les textes, l'agent comptable est directement associé, aux côtés du Directeur et du Directeur adjoint, à la réflexion stratégique de l'établissement et propose les adaptations de son organisation nécessaires pour en améliorer l'efficacité et en sécuriser le fonctionnement.

Manager stratégique, l'Agent comptable participe activement à la gestion des différents projets stratégiques portés par l'Etablissement, et peut se voir confier par le Directeur le pilotage de certains.

Spécificités du poste

- Budget : 1,57 Md€ dont 33,7 M€ de dépenses de gestion et 1,54 Md€ de dépenses techniques (maladie, vieillesse, ATMP, action sanitaire et sociale)
- Nombre de titres de recettes : Prises en charge recouvrement : 25,5 M€ dont 10,7 au titre des cotisations gérées par l'ENIM et 14,8 M€ au titre des indus (maladie dont PF/FR, vieillesse, fraude, RCT, FIE)
- Nombre de marchés et procédures adaptées : 32
- Nombre de personnes rémunérées par l'établissement : 290 agents
- Modalités (préciser si paie à façon) : paie à façon
- Instruction comptable en vigueur : Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (et dit décret GBCP) qui définit les missions d'un comptable public et Code de la sécurité sociale (Article L122-1 et suivants).
- Logiciel utilisé : SINERGI
- Participation au Comité de Direction (COMEX)
- Participation au Conseil d'Administration : oui
- Existence d'un service facturier : oui
- Principaux interlocuteurs internes et externes de l'agent comptable : Membres du COMEX et du COMAP, tutelles, partenaires bancaires, DGFIP, DDFIP 17 et 35, ACOSS, CNAM, CGEFI, Commissaires aux comptes, Cour des comptes, réseau comptable du club des régimes spéciaux
- Éléments complémentaires (projets en cours, changement de logiciel informatiques ou de procédures...) : FICOBA 3, SUCRE (recouvrement), développement indicateur risque financier résiduel, comptabilité analytique par macroprocessus, poursuite de la mise en œuvre de SINERGI (outils CNAV), fusion des pôles de contrôle

Le poste est basé à Périgny mais compte tenu de l'organisation du service sur quatre sites distants, des déplacements sur les trois sites bretons de l'Enim sont à prévoir très régulièrement, ainsi qu'occasionnellement sur Paris.

Compétences et ressources attendues

Le poste requiert :

- une aptitude confirmée au management et au pilotage stratégique,
- une forte capacité à organiser et piloter les activités
- une expérience probante en conduite de projets,
- une capacité à accompagner le changement dans un environnement contraint,
- une vision stratégique et transversale
- une capacité à porter du sens à l'action et à être force de propositions,
- de fortes qualités relationnelles et un sens de la communication.

L'agent comptable doit disposer d'une bonne connaissance des enjeux actuels de la sécurité sociale et témoigner d'un intérêt réel pour les problématiques spécifiques à l'Enim et à ses ressortissants.

Le candidat devra posséder des capacités d'adaptation et d'assimilation des enjeux et du contexte propres à l'établissement. Ce poste requiert des qualités à la fois techniques, de management et de relations humaines.

Disposant d'une expérience réussie sur un ou plusieurs postes de direction, le candidat est assertif, capable de s'adapter rapidement à un environnement atypique dans la sphère de la protection sociale.

Des déplacements sont à prévoir sur Paris et sur les sites bretons de l'Enim

Conditions particulières :

L'agent comptable de l'Enim est nommé par arrêté interministériel.

Le personnel de l'Enim est composé de fonctionnaires en position normale d'activité, en détachement ou mis à disposition et de contractuels de droit public.

Des agents de droit privé de caisses de sécurité sociale peuvent également être mis à disposition.

Pour les candidats issus d'un organisme de sécurité sociale, une inscription en classe L3 de la liste d'aptitude aux emplois d'agents de direction des organismes de sécurité sociale du régime général et de certains régimes spéciaux ou en liste similaire pour les emplois d'agents de direction des organismes de mutualité sociale agricole est requise.

Renseignements sur le poste :

Laurent Gallet, directeur de l'Enim laurent.gallet@enim.eu

Dépôt des candidatures uniquement par mail à : laurent.gallet@enim.eu

Contenu du dossier de candidature à transmettre par courriel :

- Lettre de motivation,
- CV (avec situation administrative : titulaire, CDD, CDI ...)
- 2 derniers entretiens professionnels
- un document détaillant les réalisations probantes du candidat

- les éléments de prétentions salariales (rémunération fixe et part variable)

Une pré-sélection sera assurée sur la base des éléments fournis par les candidats. Des tests et entretiens via un cabinet spécialisé pourront être effectués pour les candidats présélectionnés.

Les candidats présélectionnés seront reçus par un jury de sélection en septembre 2025 dans le cadre d'un entretien de motivation. Une proposition sera ensuite adressée aux ministères de tutelles afin de désigner le futur agent comptable de l'Enim.

Tout renseignement sur ce poste peut être obtenu auprès de Monsieur Laurent GALLET, directeur de l'Enim au 06 46 62 46 47.

Date de parution : 1er août 2025

Date limite de candidature : 15 septembre 2025